

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Version bêta

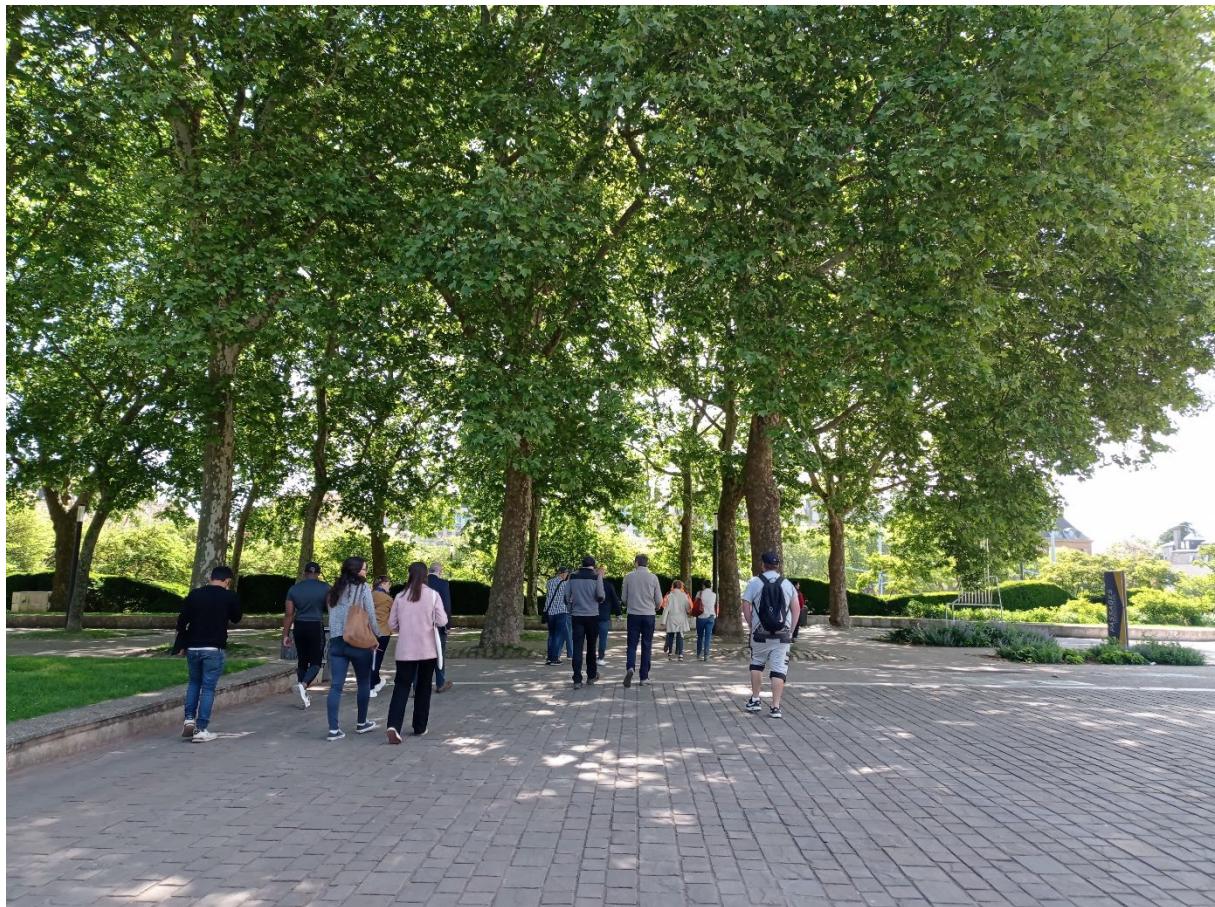


SOMMAIRE

- Animation territoriale et déclinaison pédagogique du SCoTAM et du Plan Paysages
- Activités règlementaires du Syndicat mixte
- Partenariats
- Relations publiques / rayonnement des actions du Syndicat mixte
- Fédération nationale des SCoT et InterSCoT Grand Est
- Evolutions règlementaires et volet prévention
- Budget 2025
- Délibérations du Syndicat mixte de l'année 2025

Les équipes élues et techniques du Syndicat mixte du SCoTAM se sont pleinement engagées durant l'année 2025, afin d'accompagner les acteurs du territoire. En parallèle de la gestion de la structure (activités administratives, organisationnelles, financières, ressources humaines, logistiques), le Syndicat mixte s'est notamment attaché au travers des axes suivants à :

- **Faire vivre les documents socles du Syndicat mixte au service de la qualité des projets :**
 - Mise en œuvre du SCoTAM et préparation de sa future évolution ;
 - Déclinaison du Plan Paysages en lien avec le Grand Prix National du Paysage.
- **Suivre les dossiers et les autorisations d'urbanisme à l'échelle des 7 intercommunalités et 224 communes couvertes par le SCoTAM et des territoires limitrophes :**
 - Réunions de travail avec les communes, intercommunalités, porteurs de projet ;
 - Réunions des Personnes Publiques Associées ;
 - Élaboration des avis pour lesquels le Syndicat mixte est sollicité.
- **Accompagner les collectivités territoriales et les partenaires :**
 - Contribution aux démarches des partenaires et conseils aux collectivités ;
 - Coordination des travaux en InterSCoT et participation aux travaux de la Fédération nationale des SCoT.



Animation territoriale et déclinaison pédagogique du SCoTAM et du Plan Paysages

Le Syndicat mixte s'est attaché à sensibiliser et accompagner les collectivités et acteurs locaux notamment à travers :

- **Conférence-Débat « Urbanisme en panne ? Le paysage, outil d'action ! »** : co-organisée avec l'Aguram le 7 octobre à Saint-Privat-la-Montagne. Cette rencontre a permis, via des retours d'expérience d'élus, d'urbanistes et de paysagistes, de démontrer que le paysage est une des clés stratégiques pour dépasser les complexités de l'urbanisme actuel et construire les projets de demain.



- **Organisation du Café-Paysage N°7 « Gérer les vieilles branches : Pour une gestion facilitée des arbres dans les espaces publics »,** le 15 mai à Metz. La rencontre a permis aux participants, principalement des élus et des agents en charge des espaces verts, de mieux connaître les arbres anciens, leur place dans les espaces habités, leur spécificité et également la manière d'intégrer ce patrimoine dans les projets. Les échanges ont permis d'élargir le regard sur ces éléments singuliers de nos communes, apprendre à observer l'arbre, son fonctionnement pour déceler ce qui est critique de ce qui fait partie d'un arbre âgé, sécuriser l'arbre pour les autres mais aussi pour lui-même afin de le conserver durablement.
- **Organisation du Café-Paysage N°8 « Vert demain et l'au-delà : Des cimetières vivants et apaisants »,** le 18 septembre à Scy-Chazelles. Également axé sur la gestion des espaces publics, cette rencontre a permis d'aborder la gestion des cimetières et explorer des principes d'aménagement et d'entretien qui limite la charge de travail dédié à ces espaces tout en fournissant un espace de recueillement paisible et répondant aux attentes des usagers.

Cette année aura également été l'occasion de perfectionner le format de ces rencontres. Un livret d'accompagnement est désormais fourni à chaque participant et permet à travers des illustrations, des articles, des extraits de textes réglementaires, le partage de références et de publications inspirantes, de prolonger la rencontre. Chaque rencontre fait également l'objet de la publication d'une brève de café reprenant quelques grands éléments de la rencontre. Elles sont publiées sur le site internet du SCoTAM.



- **Projet Exploratoire avec le Public Scolaire (PEPS)** a permis sur l'année scolaire 2024-2025 d'accompagner 5 classes de CM2 à Chambley-Bussières, Corny-Sur-Moselle, Mars-La-Tour, Novéant-Sur-Moselle et Tronville. Une 8^{ème} édition est lancée pour l'année scolaire 2025-2026 et accompagnera notamment des classes de Momerstroff et Raville.



- **Réseau TransitionS** : les 3 rencontres de cette année ont permis d'échanger autour de grandes dynamiques de transition qui s'opèrent sur le territoire, à savoir : le développement des énergies renouvelables ainsi que l'émergence d'un projet de SERM Lorraine-Luxembourg. Les 3 rencontres, réunissant à chaque fois les chargés de mission dédiés aux PCAET et aux transitions des 7 EPCI membres ont porté sur :

- « **ZAENR, PLU, PCAET : conduire les transitions à travers les documents d'urbanisme** », le 13 janvier au SCoTAM

Cette rencontre a permis de réfléchir aux prochaines étapes pour les territoires, à la suite de l'arrêt des ZAENR par les communes et les EPCI. Elle s'est intéressée au calendrier des actions à venir au niveau régional, l'occasion d'aborder les travaux et la méthodologie de la Chambre d'Agriculture pour déterminer les terres incultes permettant l'installation du photovoltaïque au sol. La rencontre s'est ensuite tournée vers les prochaines actions possibles pour les EPCI et les communes, notamment l'intégration des ZAENR dans les documents d'urbanisme. Ce temps de travail a également permis de réfléchir ensemble aux manières de mobiliser et favoriser le passage à l'acte à la suite de la définition d'un programme d'action avant d'esquisser les prémisses d'un observatoire commun à l'échelle du SCoTAM.

- « **Tisser des liens pour décarboner les déplacements à différentes échelles** », le 7 avril au SCoTAM

Cette rencontre élargie a regroupé les agents en charge des transitions, de la mobilité et de la planification afin de partager autour de l'émergence d'un projet de SERM Lorraine-

Luxembourg. L'occasion pour tous de prendre connaissance de la démarche, du calendrier du projet mais aussi des scénarios esquissés et comment ceux-ci pourraient modifier l'offre de transport des territoires. Au-delà de la présentation du projet, la rencontre a surtout été l'occasion de réfléchir à la manière de coordonner les actions de chacun pour soutenir et faciliter la mise en place d'une offre de transport plus efficiente, de la planification aux projets opérationnels. Les études gares du SCoTAM ont été représentées afin qu'elles puissent servir d'appui aux prochaines réflexions sur le sujet.

- « **Accompagner le partage de la valeur des énergies renouvelables sur les territoires** », le 27 novembre à Boulay-Moselle

Cette rencontre a été l'occasion de découvrir les outils d'aide à la décision qui peuvent être mobilisés par les territoires (chartes, études, ateliers de réflexion, etc.). Elle a ensuite permis autour de retours d'expérience, d'esquisser des manières d'assurer le partage de la valeur des énergies renouvelables qui s'installent sur les territoires (financements participatifs, autoconsommation, Personne Morale Organisatrice). Elle s'est déroulée à Boulay-Moselle et a permis de visiter l'installation d'ombrière photovoltaïque en autoconsommation sur le parking du complexe sportif en présence de l'entreprise BOREAS qui a porté le projet. Le Parc Naturel Régional de Lorraine, l'association Lorraine Energie Renouvelable (LER) et Les Générateurs ont également participé à cette rencontre.



Les interventions autour de la démarche paysagère d'urbanisme du SCoTAM

Faisant suite au Grand Prix National du Paysage décerné par le ministère de la Transition Ecologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques en fin d'année 2024, les interventions auprès de différents territoires et organismes ont rythmé l'année 2025, contribué au rayonnement du SCoTAM ainsi qu'à la reconnaissance du travail mené pour aborder la planification par le paysage. Peuvent notamment être cités :

- Séminaire de la **Plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable** de la DREAL Grand Est « Nature en ville : l'exemple de l'agglomération messine » ;
- Formation FédéSCoT et CNFPT sur la **Démarche Paysagère** ;
- Réunion du Collège "**Territoires**" de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) « **Comment le paysage peut-il être matrice du projet territorial ?** »
- Plan Fleuve Moselle à la Cité des Paysages de Sion « **La place de l'eau dans le paysage** » ;
- Rencontre du réseau CLER - Journée **Plan de paysages et transition** ;
- Jury au concours d'idées BIOME organisé par la DREAL Grand Est - **Imaginer les villes et territoires durables de demain** ;

- Interventions relatives aux méthodes de travail du Syndicat mixte autour du SCoTAM et du Plan Paysages au **Centre de Valorisation des Ressources Humaines** de Pont-à-Mousson ;
- Réunion annuelle des **Architectes et Paysagistes** Conseil de l'État - Présentation du Plan Paysages du Syndicat mixte du SCoTAM.



En décembre 2025, la démarche paysagère du Syndicat mixte du SCoTAM a été retenue par le Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature **pour candidater au Prix du Paysage du Conseil de l'Europe**. Elle représentera la France et sera examinée parmi les candidatures des 41 États membres.



Le Prix vise à « promouvoir la dimension territoriale des droits humains et de la démocratie en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer le paysage et les conditions de vie des populations, ainsi qu'à sensibiliser le public à la valeur des paysages, à leur rôle et aux changements qui les affectent. Il récompense initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention. »

Les activités de conseils auprès des communes

Elles permettent d'intégrer la démarche paysagère dans les projets locaux. Des communes ont notamment fait appel au Syndicat mixte du SCoTAM aux prémisses de la modification de leur document d'urbanisme ou en amont de leur projet d'aménagement pour comprendre de quelle manière le paysage pouvait venir construire les réflexions et ainsi intégrer la démarche paysagère dans la future conduite de projet. Les rencontres avec les communes de Pouilly, Corny-sur-Moselle, Courcelles-Chaussy, Coincy, La Maxe et Ancerville sont notamment à souligner. En parallèle, des réflexions et des tests pour accompagner les bureaux et agences d'études à la démarche paysagère d'urbanisme sont en cours.



« Les actions d'animation territoriale du Syndicat mixte constituent des temps privilégiés d'échanges entre les élus et un public varié. Les formats de terrain permettent de partager les savoir-faire, les problèmes rencontrés, les solutions envisagées, les astuces, les spécificités, ou encore les cas particuliers, à toutes les échelles, de 9 à 99 ans. Ces rencontres sont également l'occasion qu'élus, services techniques, enfants, experts, etc. se retrouvent autour d'un même sujet, même si leurs communes respectives sont géographiquement très éloignées, dans des formats extérieurs aux échanges libres et conviviaux. Le but étant d'apporter des réponses aux questions de chacun mais aussi d'ouvrir d'autres horizons au fil des rencontres. »

Activités réglementaires du Syndicat mixte

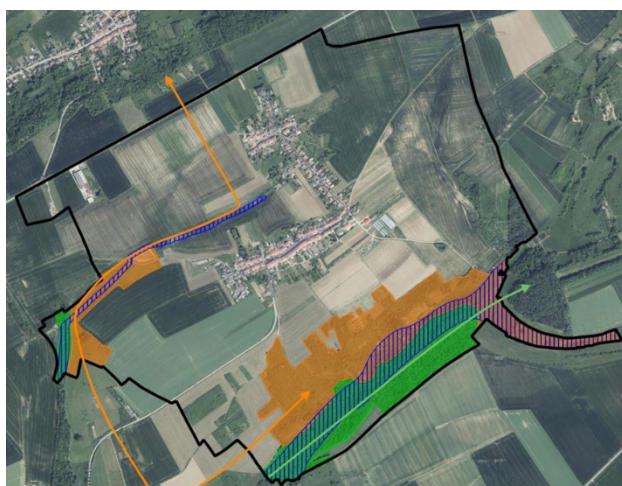
Le Syndicat mixte a suivi la mise en compatibilité des plans et projets d'urbanisme avec les orientations et objectifs du SCoTAM. Il a également engagé des travaux pour préparer l'évolution de son schéma.

Suivi des dossiers d'urbanisme et des démarches territoriales

Le Syndicat mixte a notamment :

- Participé à **12 réunions** sur des dossiers d'urbanisme (participation aux réunions de Personnes Publiques Associées - PPA, ateliers de travail et visites de terrain) ;
- Participé à des réunions de travail auprès de la **Préfecture de la Moselle**, la **Direction Départementale des Territoires** de la Moselle et des Intercommunalités membres/SCoT voisin et des Communes concernant leurs documents d'urbanismes ;
- Examiné et produit des avis sur **15 dossiers** (PDMS arrêté de la CC du Sud Messin, PDMS de la CC du Haut Chemin Pays de Pange, Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la CC Mad & Moselle et procédures communales et intercommunales de modifications/révision de PLU(i)) ;
- Formulé des avis sur **8 permis** d'aménager / permis de construire ;
- Formulé un avis sur le **SRADDET** ;
- Formulé un avis sur les projets de questions importantes (enjeux) – **Directive cadre sur l'eau** et **Directive « inondation »** ;
- Formulé un avis sur le dossier d'enquête relatif à la déclaration d'utilité publique du projet A31bis Secteur nord ;
- Formulé deux avis sur les **documents-cadre relatifs au photovoltaïque** au sol en zones agricoles, naturelles et forestières en Moselle et en Meurthe-et-Moselle, élaborés respectivement par la Chambre d'Agriculture de la Moselle et la Chambre d'Agriculture de la Meurthe-et-Moselle ;
- Examiné **4 dossiers de CDAC**.

La **Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme** s'est réunie à 6 reprises pour examiner le projet de SRADDET de la Région Grand Est, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de Communes Mad & Moselle, le projet de PLU de la commune de Gandrange, le projet de PLU de la commune de Rémy, le projet de PLU de la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe.



Travaux préparatoires à l'évolution du SCoTAM

En complément de ses activités de gestion administrative, de suivi réglementaire des procédures d'urbanisme à l'échelle des 224 communes et 7 intercommunalités de son périmètre, d'animation territoriale aux échelles locales, régionales et nationales, le Syndicat mixte poursuit sa **démarche d'anticipation et de projection** à moyen-long terme.

Le SCoTAM 1 est entré en vigueur en 2015 pour couvrir la période 2015-2032. Il a depuis été révisé et modifié pour intégrer de nouveaux territoires, traduire de nouvelle réglementation et approfondir certaines thématiques. Arrivant à échéance en 2032, il conviendra au préalable d'engager sa révision afin d'échanger sur les **axes stratégiques du futur projet de territoire**, puis de définir des **orientations et des objectifs sur une nouvelle période d'une vingtaine d'année, amenant à se projeter en 2050**.

Le Comité syndical qui sera installé à la suite des élections municipales aura la responsabilité de lancer et mener ce travail. Afin d'assurer la passation de relai, les élus actuellement en fonction, accompagnés par l'équipe technique du SCoTAM s'attachent à **poser un socle de réflexion**.



Parallèlement, en partenariat avec la FédéSCoT, les services de l'Etat et son conseil juridique, le Syndicat mixte a suivi les évolutions législatives discutées, amendées, reportées, actées, tout au long de l'année 2025 afin d'identifier si elles avaient ou non des effets sur la **stratégie d'évolutions du SCoTAM partagée par les élus et les partenaires**.

Le Syndicat mixte a également commandé plusieurs **études préalables**, relatives aux zones de renaturation préférentielles, à la mesure du foncier et aux sujets techniques à approfondir.



Partenariats

Le Syndicat mixte s'est mobilisé pour participer à des réunions/événements et intervenir sur des thématiques variées intéressant les travaux du SCoTAM.

Mobilité :

- Participation à deux COTECH à la suite de la mise en place de l'**Enquête de Mobilité sur les territoires Nord-Lorrains** (EMC²) mené par la Région Grand Est : retour sur les premiers résultats obtenus, plan de communication en vue de la valorisation de l'enquête ;
- Participation aux **ateliers techniques régionaux du Bassin de mobilité Metz-Thionville-Longwy-Luxembourg** ;
- Échanges et participations à des réunions de travail territoriales et avec la Région Grand Est liés au **Service Express Régional Mobilité (SERM) Lorraine-Luxembourg** ;
- Une rencontre du Réseau TransitionS autour du futur SERM Lorraine-Luxembourg et son ancrage territorial avec les chargés de mission PCAET, planification et mobilité des EPCI du SCoTAM.

Commerce :

- Réunions de travail sur le **DAAC** (document d'aménagement artisanal et commercial) avec les élus et les partenaires ;
- Réunions de travail organisées par la **Direction Départementale des Territoires** de la Moselle.

Alimentation :

Echange avec l'Eurométropole de Metz concernant le **Projet Alimentaire Territorial** de l'Intercommunalité.

Patrimoine :

- Participation à la réunion de présentation du projet **INTERREG 2025 "Ecopierre"** par le CAUE de Meurthe-Et-Moselle ;
- Soutien à la candidature au **Label Pays d'Art et d'Histoire** de Metz Métropole.

Sols : Participation au 1^{er} comité technique de l'**étude-cadre sur les sols** en Grand Est.



Enseignement :

- Intervention auprès des **BTS Aménagement paysager du Lycée Agricole de Courcelles-Chaussy** concernant les documents d'urbanisme, la législation du paysager et la lecture paysagère ;
- Intervention auprès des **BTS Agronomie et cultures durables** autour de l'agroforesterie et des paysages agricoles ;
- Intervention auprès des étudiants en **Master Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt** ;
- **Projet PEPS « Quel territoire pour demain » dans les écoles primaires** - Suite de la 7^e édition avec les écoles de Corny-sur-Moselle, Novéant-sur-Moselle, Tronville, Mars-la-Tour et Chambley-Bussières. Démarrage de la 8^e édition avec les classes de Raville, Momerstroff.

Energie :

- Participation du Syndicat mixte au **Comité Régional de l'Energie du Grand Est** et ses réunions techniques ;
- Organisation de 2 rencontres du **Réseau TransitionS** autour des énergies renouvelables et leur déploiement sur le territoire notamment concernant l'intégration des ZAENR dans les documents de planification et le partage de la valeur des énergies sur les territoires.



Eau :

- Intervention du Syndicat mixte du SCoTAM lors de l'évènement organisé par la commune de Corny-sur-Moselle « **Politique Locale des Usages Intelligents de L'Eau** » ;
- Participation au séminaire Urbanisme et inondation du **Syndicat mixte Moselle Aval** ;
- Participation à la réunion de démarrage de l'élaboration du **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAE) du Syndicat des Eaux de la région messine**.

Biodiversité : Participation aux réunions du **Comité Régional de la Biodiversité**.

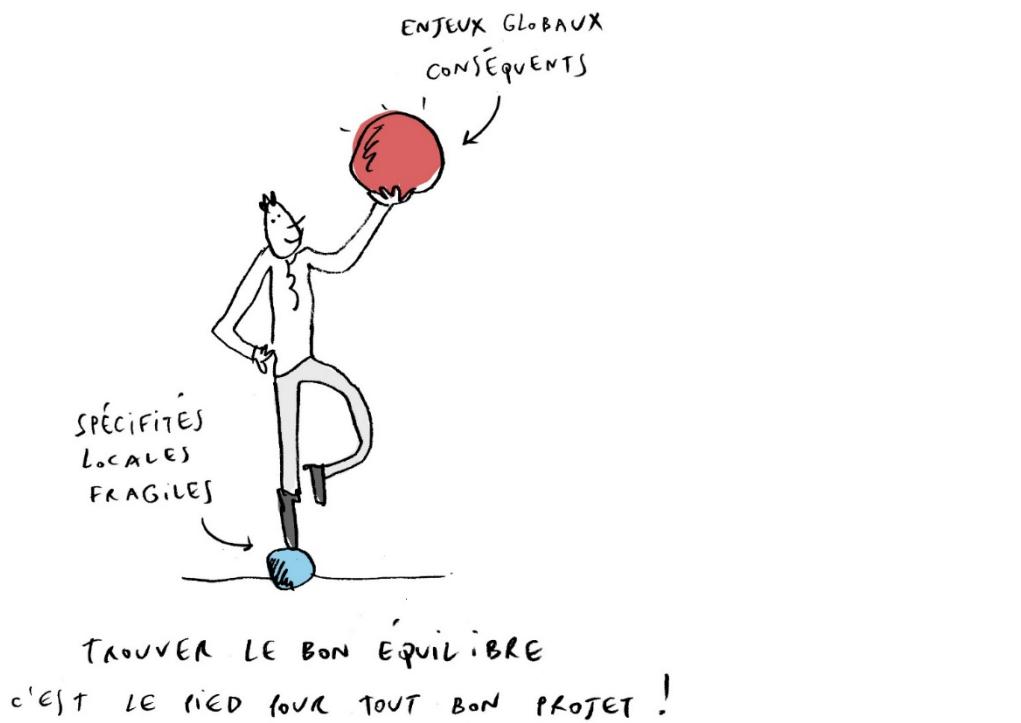
Santé : Intervention du Président du Syndicat mixte lors d'une journée sur **la santé et l'aménagement du territoire** co-organisée par l'Agence Régionale de Santé, le réseau 7 Est des agences d'urbanisme et l'InterSCoT Grand Est à Tomblaine.

Paysage

La démarche paysagère d'urbanisme développée par le Syndicat mixte a permis d'expliciter les **liens entre le paysage et chacune des thématiques** évoquées ci-dessus.

En complément, le Syndicat mixte a participé à des rendez-vous techniques plus spécifiques autour des paysages :

- Echanges avec le **Parc Naturel Régional de Lorraine** autour des actions en cours concernant le paysage ;
- Participation au COPIL pour la création d'un **Observatoire Photographique du Paysage** sur le territoire du PNR de Lorraine.



Le Syndicat mixte a par ailleurs été sollicité par la **Chaire Urbanisme et Aménagement Durable de l'Université de Lorraine** pour mobiliser l'expertise développée dans le cadre du SCoTAM et du Plan Paysages. Une convention partenariale a été signée le 26 novembre.



Relations publiques / rayonnement des actions du Syndicat mixte

De nombreuses publications dans la presse ont été consacrées aux avancées des actions du SCoTAM notamment concernant le Grand Prix National du Paysage, le Trophée d'Or des Deauville Green Awards, le PEPS, les cafés-paysages ainsi que le développement des actions « cassons la croûte ».

Ailes de Cristal | Face aux lecteurs E. Macron | Les associations, piliers du lien social

Metz et son agglomération

Grand prix national du paysage : « On sous-estime beaucoup trop l'attachement à un lieu »

C'est l'une des plus grandes récompenses dans le domaine. Le syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCoTAM) vient de recevoir le Grand prix national du paysage, décerné par le ministère de la Transition écologique. Ce prix met en lumière une démarche initiée depuis plus de huit ans. Et cela tombe bien car, justement, le Plan Paysage prône l'importance de prendre le temps.

Lisa Lagrange - 16 janv. 2025 à 11:30 | mis à jour le 17 janv. 2025 à 14:42 - Temps de lecture : 3 min



Source : Le Républicain Lorrain, article « Grand prix national du paysage : on sous-estime beaucoup trop l'attachement à un lieu », publié le 16/01/2025.

DEAUVILLE GREEN AWARDS

LE FESTIVAL ▾ PROFESSIONNELS ▾ GRAND PUBLIC ▾ ACTUS ▾ TROPHÉE OR

Lauréats 2025

Grand Prix national du paysage 2024

Compétition : Compétition INFO
Catégorie : Habitats, territoires et cadre de vie
Pays : France

Commanditaire : Ministère de la Transition Ecologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des Risques / DGALN MICOIM
Producteur : Grand Angle Productions
Réalisateur : Laure BESSI
Durée : 14:56



"Les grandes histoires de l'est"

Pays Messin

Savez-vous quelle organisation a reçu le Trophée d'Or aux Deauville Green Awards ?

Après le Grand Prix national du paysage décerné au SCoTAM (Schéma de Cohérence territoriale de l'agglomération messine) en 2024 par le ministère de la Transition écologique, ce projet d'envergure a de nouveau été récompensé, cette fois-ci aux Deauville Green Awards !

Célia Simon - 18 juin 2025 à 21:00 | mis à jour le 19 juin 2025 à 19:22 - Temps de lecture : 2 min



Le SCoTAM met en valeur les paysages dans 224 communes mosellanes. Photo Hugo Azmani

Après avoir [reçu le Grand Prix national du paysage en 2024](#), décerné par le ministère de la Transition écologique, ils sont désormais détenteurs du Trophée d'Or des Deauville Green Awards. En parallèle du fameux festival de cinéma américain de Deauville, un autre festival international de film a été créé afin de récompenser les films institutionnels, spots et documentaires qui mettent en lumière le développement durable et des éco-innovations.

Dans la catégorie « Habitats, territoires et cadre de vie » de la compétition « Info », le grand gagnant du Trophée d'Or n'est autre que le SCoTAM (Schéma de Cohérence territoriale de l'agglomération messine), porté par le syndicat mixte du SCoTAM, gé Omnibus. Produit par Grand Angle Productions d'une petite quinzaine de minutes met en lumière regroupe 224 communes.

Source : Le Républicain Lorrain, photo ©Hugo Azmani, article « Savez-vous quelle organisation a reçu le Trophée d'Or aux Deauville Green Awards ? », publié le 18/06/2025.

Tronville

Comment les écoliers imaginent leur village demain ?

C'est un projet qui s'inscrit dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (Scotam) et qui permet aux écoliers de mieux connaître l'environnement dans lequel ils vivent. Mais aussi de leur donner envie de réfléchir à l'avenir de leur commune en proposant des idées et des solutions pour vivre en harmonie avec la nature. À l'image des élèves de Tronville.

Romuald Ponzoni - Aujourd'hui à 11:00 - Temps de lecture : 3 min



Les élèves de l'école primaire de Tronville ont réfléchi à leur environnement pour mieux penser le futur de leur village. Un projet mené par le Scotam de Metz. Photo Romuald Ponzoni

Source : Le Républicain Lorrain, photo ©Romuald Ponzoni, article « Comment les écoliers imaginent leur village demain ? », publié le 27/06/2025.

8 "Les grandes histoires de l'est"

Gorze

Les enfants, penseurs et bâtisseurs des territoires de demain

« Quel territoire pour demain ? » C'est la question que se sont posée une centaine d'élèves de CM1/CM2 du Pays Messin à travers le projet PEPS, porté par le SCoTAM. En observant leur cadre de vie avec leurs cinq sens, ils ont imaginé des pistes d'amélioration présentées aux élus ce vendredi 13 juin, à Gorze.

Célia Simon - 14 juin 2025 à 16:29 - Temps de lecture : 3 min



Après avoir échangé avec les élus le matin sur leurs cartes sensibles, les enfants sont ensuite partis à la découverte de Gorze. Photo SCoTAM

On dit souvent que la parole des enfants est la plus juste. Cette fois, elle a aussi été la plus créative. De jeunes élèves se sont glissés dans la peau d'urbanistes pour imaginer, à leur manière, comment améliorer leur cadre de vie au nom du vivre ensemble, du respect de la nature et du patrimoine.

Ce projet pédagogique, baptisé PEPS (Projet exploratoire avec le public scolaire), porté par le SCoTAM (Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine), a permis à 128 élèves de cinq communes (Mars-la-Tour, Chambley, Corny-sur-Moselle, Tronville et Novéant-sur-Moselle) de s'interroger

Source : Le Républicain Lorrain, photo ©SCoTAM, article « Les enfants, penseurs et bâtisseurs des territoires de demain », publié le 14/06/2025.

Mercredi 21 mai 2025

Metz

Expertise sur les bonnes pratiques d'entretien du patrimoine arboré



Lionel Beaudouin, responsable de la cellule arbres à la Ville de Metz, ici au square Boufflers, entouré d'homologues et d'élèves s'en quête de conseils. Photo Miguel Antunes

Une quinzaine de personnes ont participé, jeudi 15 mai à Metz, au 7^e atelier du système mixte du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine. Une balade paysagère menée par la cellule arbres de la Ville pour partager son savoir-faire auprès de communes dépourvues d'un tel service.

zaine de personnes présentes. « Je suis venu chercher les bonnes pratiques, le succès de la ville voisine Toulon-Servais, conseiller municipal délégué au cadre de vie et à l'urbanisme de Monigny-lès-Metz. Confronté dans sa commune à des tilleuls malades, il se demande « comment continuer à verdier dans un contexte de réchauffement climatique ? ». « Nous avons une allée de marronniers qu'on va devoir abattre car ils ont déformé les trottoirs mais quoi mettre après ? », s'inquiète Martine Salzmann, adjointe au maire de Laquenexy. « Je ne sais pas si ce sont les arbres ou les habitants qui sont responsables », intervient mi-riboeur mi-rigoureux Denis Blouet, maire de Corny-sur-Moselle. « On se fait toujours engueuler, soit par quelqu'un qui veut couper, soit par quelqu'un qui veut l'empêcher. Où est la bonne formule ? »

« Acheter un arbre rendra service 30 ou 40 ans plus tard »

Installé à l'arrière du tribunal de Metz, dans le square Boufflers labellisé depuis 2019 Ensemble arboré remarquable, Lionel Beaudouin rappelle au petit groupe que la ville de Metz a 1 500 arbres. « Nous avons planté 3 000 par an. « Après la guerre, les arbres étaient perçus comme du mobilier, aujourd'hui, pour ce qu'ils sont, des êtres vivants », rappelle-t-il. « rien faire sur un arbre, c'est déjà une bonne solution », poursuit son collègue, invitant le groupe à se pencher sur les services rendus. Les réponses furent : ombre et fraîcheur. « Si on veut que les arbres se portent bien, absorbent le carbone, il faut des espaces verts qui coûtent plus cher. Un arbre urbain, c'est 1 000 à 1 500 € », insiste Lionel Beaudouin, adjoint au maire du Scotam et maire du Ban-Saint-Martin. « C'est une dépense qui rendra service trente ou quarante ans plus tard. »

La taille d'arbres en tête de chat proscrite à Metz

Tandis que le petit groupe rejoint la place de la République pour observer, dans le cadre des travaux du Mettis C, la pose de drains sur les troncs et la délimitation d'une zone d'exclusion des engins autour de chacun d'entre eux, Lionel Beaudouin rappelle que Metz a toujours été alerté contre la taille d'arbres en tête de chat. À la place ? Le port semi-libre qui consiste à laisser repartir les nouvelles branches et enlever les brins les plus faibles s'ils présentent un risque. « On lance une corde et on voit en tirant dessus si la branche casse. Si elle résiste, on la laisse. Il faut évidemment évaluer la nécessité, avant tout, de bien connaître son patrimoine et de demander l'avis d'un expert qui fera un diagnostic précis et des préconisations. • Gali Calvez

Source : Le Républicain Lorrain, photo ©Miguel Antunes, article « Expertise sur les bonnes pratiques d'entretien du patrimoine arboré », publié le 21/05/2025.

Fédération nationale des SCoT et InterSCoT Grand Est

Complémentairement aux actions mentionnées ci-avant, le Syndicat mixte est investi dans les travaux d'échelle supra-SCoT.

Fédération nationale des SCoT

Le Syndicat mixte a notamment participé aux réunions de Club technique, Conseil d'Administration, Assemblée générale ordinaire/extraordinaire et séminaire de rentrée de la FédéSCoT. Il a également suivi différents groupes de travail thématiques organisés tout au long de l'année autour des études et travaux de la FédéSCoT et des évolutions législatives. Il a en parallèle représenté la FédéSCoT à l'occasion de plusieurs réunions organisées par les partenaires nationaux et a participé aux Rencontres nationales des SCoT du 18 au 20 juin 2025 à Arcachon sur le thème de l'adaptation du développement aux capacités des territoires.

Monsieur HASSER et Madame GILET sont respectivement, référent élu et référente technique, de la Fédération des SCoT pour le Grand Est. En complément, Madame GILET est référente pour le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » dans le cadre du partenariat conclu entre la FédéSCoT et l'ADEME.

InterSCoT Grand Est

Le Syndicat mixte a poursuivi ses activités de coordination de l'InterSCoT intégrant notamment :

- Les échanges avec les **SCoT** du Grand Est ;
- Les travaux avec la Région Grand Est relatifs à l'évolution du **SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) ;
- La **Conférence Régionale de Gouvernance Foncier** du Grand Est.
- Les webinaires d'échanges **MRAe/Collectivités** ;



Partenariat InterSCoT Grand Est / Fédération Française du Bâtiment Grand Est

Intervention du Syndicat mixte lors des rencontres régionales de la FFB, le 1^{er} juillet 2025 à Marly.



Signature d'une convention partenariale le 12/09/2025 à Épinal.

Evolutions réglementaires et volet prévention

Modification du Règlement Budgétaire et Financier ainsi que du Règlement Intérieur

L'adoption d'un compte financier unique en remplacement du compte administratif édité par le Président du Syndicat Mixte et du compte de gestion réalisé par le Comptable Public a nécessité de mettre à jour par délibération du Comité syndical le Règlement Budgétaire et Financier et le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte du SCoTAM.

Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et renouvellement de l'ACFI

Le Bureau Délibérant a adopté le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels mis à jour au regard des actions correctives réalisées au titre de l'année 2025. Il a également adopté la nouvelle convention « ACFI » avec le Centre de Gestion de la Moselle, la précédente arrivant à échéance le 31 décembre 2025.

Alimentation du registre de protection des données personnelles

Le Syndicat mixte du SCoTAM a complété son registre des activités de traitement de données personnelles. Ce document recense et veille à la mise à jour de tous les traitements de données personnelles réalisés par le Syndicat mixte du SCoTAM. Il permet de démontrer la conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Elaboration du programme d'actions de prévention concernant la sédentarité

Dans le prolongement des engagements pris dans le cadre de la charte du bien-être au travail, le Syndicat mixte a élaboré un programme d'action visant à sensibiliser aux dangers de la sédentarité et à proposer des solutions de prévention, tout en accordant une attention particulière à la qualité nutritionnelle. La charte du bien-être au travail vise l'investissement et l'excellence professionnelle dans un cadre agréable et respectueux de la santé et de l'environnement. Les agents du Syndicat mixte ont la responsabilité de décliner les engagements de la charte dans leur vie quotidienne.

Délibérations du Syndicat mixte de l'année 2024

Comité syndical du 04 février 2025

- **Délibération n°2025-01-0402** : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 13 décembre 2024
- **Délibération n°2025-02-0402** : Contribution financière des membres adhérents du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2025
- **Délibération n°2025-03-0402** : Budget primitif de l'année 2025
- **Délibération n°2025-04-0402** : Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2025
- **Délibération n°2025-05-0402** : Communication des décisions prises par le Président
- **Délibération n°2025-06-0402** : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Comité syndical du 22 mai 2025

- **Délibération n°2025-01-2205** : Installation de Madame Jocelyne BASTIEN en qualité de Déléguée Titulaire pour Metz Métropole en remplacement de Monsieur Jean-François LOSCH
- **Délibération n°2025-02-2205** : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 04 février 2025
- **Délibération n°2025-03-2205** : Compte financier unique de l'exercice 2024
- **Délibération n°2025-04-2205** : Affectation des résultats de l'exercice 2024
- **Délibération n°2025-05-2205** : Modification du Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat Mixte du SCoTAM
- **Délibération n°2025-06-2205** : Modification du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte du SCoTAM
- **Délibération n°2025-07-2205** : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de Communes Mad & Moselle
- **Délibération n°2025-08-2205** : Avis sur le projet de 1ère modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est
- **Délibération n°2025-09-2205** : Communication des décisions prises par le Président
- **Délibération n°2025-10-2205** : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Bureau Délibérant du 26 juin 2025

- **Délibération n°2025-01-2606** : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Gandrange
- **Délibération n°2025-02-2606** : Avis sur la proposition de document-cadre pour le développement des installations photovoltaïques au sol élaboré par la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle

Bureau Délibérant du 06 octobre 2025

- **Délibération n°2025-01-0610** : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Rémilly
- **Délibération n°2025-02-0610** : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Servigny-Lès-Sainte-Barbe
- **Délibération n°2025-03-0610** : Renouvellement de la désignation d'un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (dit « ACFI »)
- **Délibération n°2025-04-0610** : Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Comité syndical du 17 décembre 2025

- **Délibération n°2025-01-1712** : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 22 mai 2025
- **Délibération n°2025-02-1712** : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026
- **Délibération n°2025-03-1712** : Correction comptable sur exercices antérieurs
- **Délibération n°2025-04-1712** : Communication des décisions prises par le Président
- **Délibération n°2025-05-1712** : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme
- **Délibération n°2025-06-1712** : Communication des décisions prises par le Bureau le 26 juin et le 06 octobre 2025

Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

Siège : 1 place du Parlement de Metz - CS 30 353 - 57011 METZ Cedex 1

Bureau : 48 Place Mazelle 57000 METZ

Réalisation : Syndicat mixte du SCoTAM

Crédits photos : Syndicat mixte du SCoTAM, OMNIBUS,